

## ***COMMUNIQUÉ DE PRESSE***

23 mars 2020

### **Après les hôpitaux et les médecins, la Wallonie distribuera des masques aux maisons de repos, ainsi qu'aux secteurs santé et social de première ligne**

La première vague de masques, commandée par le Fédéral, est arrivée jeudi soir en Belgique. Ce premier lot de 5 millions vient d'être complété par un second arrivage de 6 millions de masques dont 2,2 millions sont réservés pour les services qui relèvent de la Wallonie.

La première distribution, organisée par le Gouvernement Fédéral, a livré des masques en priorité à tous les hôpitaux et aux médecins du pays qui presentent aux centres de pré triage, c'est-à-dire les médecins qui examinent les patients les plus sévèrement atteints par le COVID-19.

La nouvelle livraison de 6 millions de masques permettra de couvrir, outre les hôpitaux et les médecins, les besoins des infirmiers et infirmières.

La Wallonie quant à elle va recevoir 2,2 millions de masques chirurgicaux à distribuer aux services dont elle a la compétence propre.

Vont ainsi être desservis par cette livraison :

- Les maisons de repos et les maisons de repos et de soins ;
- Les services d'aide aux familles ;
- Les résidences services ;
- Les centres de réadaptation fonctionnelle (revalidation) ;
- Les services d'accueil et d'hébergement dans le secteur du handicap ;
- Les maisons de soins psychiatriques ;
- Les initiatives d'habitation protégée ;
- Les centres de planning familial ;
- Les relais sociaux ;
- Les maisons d'accueil et d'hébergement ;
- Les abris de nuit.

En plus de cette arrivée de masques chirurgicaux, une commande supplémentaire de masques FFP2 est également en cours de livraison et devrait arriver dans les prochains jours.

Le Gouvernement de Wallonie insiste sur le respect des directives émises quant à l'usage des masques.

Il demande aux secteurs de respecter scrupuleusement la stricte application de la circulaire (<https://bit.ly/2U9RWQr>) émise par le *Risk Management Group (RMG)* qui préconise, pour les patients et professionnels, l'usage suivant des masques chirurgicaux :

- lorsqu'il y a contact avec des patients COVID-19 possibles ou confirmés pour tous les soins de première ligne et les services d'aides et de soins à domicile;
- pour les patients COVID-19 suspects ou confirmés isolés en collectivités résidentielles, telles que les maisons de repos et de soins, les centres de revalidation, les centres d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, etc.

L'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) organisera la distribution, en étroite collaboration avec le SPF Santé, les services de la protection civile, les Gouverneurs de province et les autorités communales. Les masques seront acheminés dans différents endroits tenus secrets et dispatchés vers les secteurs concernés mardi et, au plus tard, mercredi.

---

### CONTACT :

Sylvain JONCKHEERE | Porte-parole d'Elio Di Rupo  
0495/75.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

Stéphanie WILMET | Porte-parole de Christie Morreale  
0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)